



Une semaine dédiée au cri

- 12 FUSIONS *Les communes auront trois ans de plus*
- 13 ÉCONOMIE *«Avis de tempête» sur le marché de l'emploi*
- 15 FRIBOURG *Un crédit de plus pour le plan d'aménagement*
- 17 ART CONTEMPORAIN *Fri-Art se mue en institut du cri*
- 18 BULLE *Des zones à bâtir conformes*
- 19 MOUDON *Controverse sur l'avenir des écoles*

«L'aide sociale peut être attractive»

FRIBOURG • Une famille de cinq personnes à l'aide sociale peut toucher 90 600 francs par an à Genève. A Fribourg, elle recevrait deux fois moins. Ne payant pas d'impôts, elle est privilégiée par rapport aux bas revenus.

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTINE WUILLEMIN

L'aide sociale est-elle trop attractive? Peut-on vivre convenablement en étant à l'aide sociale, voire mieux qu'en exerçant une activité rémunérée? Le quotidien «Le Temps» s'est récemment intéressé à la question en mettant en lumière le cas d'une famille genevoise, avec trois enfants, vivant de l'aide sociale depuis que monsieur a épuisé son droit au chômage. Sans fraude aucune, cette famille perçoit 90 600 francs par an. Autrement dit, 7550 fr. net par mois, soit l'équivalent d'un salaire brut d'environ 9000 fr. Dans le canton de Vaud, cette famille aurait reçu environ 75 000 fr. net par an, contre 65 940 fr. à Neuchâtel, selon des articles de presse.

Qu'en est-il en ville de Fribourg? Alors que le Conseil général a accepté lundi les comptes 2014 de la commune et, avec eux, les derniers chiffres de l'aide sociale, la conseillère communale Antoinette de Weck, directrice des Ecoles et des affaires sociales, fait le point sur la question.

A Fribourg, une famille à l'aide sociale peut-elle toucher autant qu'à Genève?

Antoinette de Weck: Non, car les montants d'aide sociale versés sont bien moins élevés qu'à Genève. Cela est en partie lié aux loyers fribourgeois qui sont aussi moins hauts. D'après nos projections (lire ci-contre), au lieu de 90 600 francs, cette même famille recevrait 43 404 francs d'aide sociale par année si elle résidait à Fribourg, soit 3617 francs par mois. Difficile de vivre avec si peu avec trois enfants... De plus, contrairement à Genève, l'aide sociale est remboursable à Fribourg. Lorsque le bénéficiaire retourne à meilleure fortune, dès 40 000 francs de revenu net imposable (pour une personne seule, 60 000 francs pour un couple, plus 10 000 francs par enfant), nous lui demandons de rembourser sa dette. Cela dissuade les gens qui voudraient se contenter de l'aide sociale. Le point négatif, c'est que la peur de contracter une dette pousse aussi les personnes dans le besoin à ne pas demander l'aide sociale alors qu'elles y auraient droit.

Des familles à l'aide sociale peuvent-elles se retrouver privilégiées

par rapport à une famille dont le revenu est faible?

Comme une famille à l'aide sociale ne paie pas d'impôts et peut recevoir des prestations circonstancielles pour des coûts divers (lunettes, etc.), elle peut se retrouver privilégiée par rapport à une famille à très bas revenu qui, elle, paie des impôts. Parfois ces gens ne remplissent tout juste pas les critères requis pour toucher l'aide sociale. Cela crée une distorsion qui inciterait certaines personnes à ne pas à travailler.

Que faire pour éviter cet effet de palier qui désavantage les bas revenus?

On ne peut pas l'éviter du moment que les personnes qui se trouvent à l'aide sociale ne paient pas d'impôts. Ce qui est normal au vu de leur petit budget. Le canton de Vaud donne, par exemple, une prestation annuelle appelée PC Familles aux personnes qui ne sont pas à l'aide sociale mais dont le revenu est bas. Pour moi, cela consiste à étendre le système d'aide sociale sans aucun contrôle.

«Il y a une hausse du nombre de personnes restant à l'aide sociale de manière prolongée»

Donc, l'aide sociale peut être attractive à Fribourg...

Elle peut l'être, en particulier pour les jeunes adultes qui n'ont pas envie de travailler. Nous n'avons pas de chiffres, mais le phénomène est en augmentation. Si ces jeunes croient que cette solution est rentable, ils s'aperçoivent vite que ce n'est pas le cas. Nous leur faisons comprendre que c'est d'abord à leurs parents de subvenir à leurs besoins et que nous ne leur financerons pas un appartement et un entretien alors qu'ils ne font rien. Ils reçoivent l'équivalent d'un budget d'étudiant et nous les poussons à l'apprentissage par des mesures d'insertion développées par le canton comme la Plateforme Jeunes ou Avenir 20-25.

Et en ce qui concerne les adultes? Il y a toujours des gens qui se contenteront de l'aide sociale et qui ne feront pas l'effort de s'en sortir. Sans être xénophobe, cer-

taines personnes d'origine étrangère peuvent croire que l'aide sociale est un dû et qu'il n'y a rien à faire pour l'obtenir. Difficile d'articuler un chiffre. Je pense que cela vient du fait qu'ils ne comprennent pas forcément le fonctionnement de notre système. Mais de manière générale, être à l'aide sociale n'est pas une situation enviable car cela implique une perte de liberté: justification de chaque dépense, déclaration de tout revenu, abandon de la voiture, obligation de suivre des mesures actives d'insertion.

Combien de temps les bénéficiaires restent-ils à l'aide sociale?

Depuis quelques années, nous constatons une hausse du nombre de personnes restant à l'aide sociale de manière prolongée en ville de Fribourg. Selon l'Office fédéral de la statistique, elles étaient 36,2%, en 2012, à rester à l'aide sociale durant quatre ans et plus. En 2013, elles sont passées à 41,8%. Alors qu'en principe, la durée moyenne de l'aide sociale est d'un an.

Comment expliquer cette tendance?

Il y a de moins en moins de petits jobs non qualifiés qui permettent de gagner sa vie et de s'intégrer à la société. Quant à certaines

personnes, elles ne veulent tout simplement pas faire l'effort de s'intégrer. Il y a aussi l'effet indéniable de la réforme de l'Assurance invalidité (AI) qui a resserré les critères d'obtention des rentes. Par conséquent, certains se sont vu couper le revenu qu'ils percevaient depuis des années car ils sont désormais considérés comme aptes à travailler. Or, s'estimant toujours malades et étant sortis du marché du travail depuis de nombreuses années, ces gens ne trouvent pas d'emploi, atterrissent à l'aide sociale et y restent. I

REPÈRES

L'aide sociale en ville de Fribourg

> **3235 personnes** à l'aide sociale en 2014, contre 3865 en 2013 et 3741 en 2012.

> **1766 dossiers** comprenant une aide matérielle en 2014, contre 2046 en 2013 et 1962 en 2012.

> **15,3 millions** d'aide matérielle brute en 2014, contre 13 mio en 2013 et 13 mio en 2012.

La fraude à l'aide sociale à Fribourg

> **17 dénonciations** pénales pour fraude en 2014 contre 6 en 2013 et 8 en 2012.

> **Les cas dénoncés** pénalement portent sur des fraudes importantes (dès 5000 fr.) ou des cas de fraude réitérée. Le remboursement de l'indu est exigé.

> **Plusieurs cas** bagatelles ou limites. Remboursement de l'indu et courrier d'avertissement.



Pour la conseillère communale Antoinette de Weck, il est impossible d'éviter l'effet de palier qui désavantage les bas revenus par rapport aux bénéficiaires de l'aide sociale. CHARLES ELLENA-A

Le budget serré de trois familles fribourgeoises

A la demande de «La Liberté», le Service de l'aide sociale (SASV) de la ville de Fribourg a élaboré trois projections de budgets mensuels pour mieux se rendre compte de la manière dont est attribuée l'aide sociale dans la capitale cantonale. Il s'agit de trois familles fictives ayant chacune trois enfants. La première vit entièrement de l'aide sociale, la seconde partiellement et la troisième n'y a, de justesse, pas droit.

Famille N°1

Dans la famille N°1, monsieur et madame sont tous deux en recherche d'emploi et ont épuisé leur droit au chômage. La famille reçoit des allocations familiales pour 755 francs par mois. Il s'agit là de leur unique ressource financière. Leurs besoins, quant à eux, ont été chiffrés par le SASV, selon les normes légales en vigueur, à 4372 fr. par mois (52 464 fr. par an). Ce montant comprend 2364 fr. de dépenses pour l'entretien de base (englobe toutes les dépenses courantes du ménage, y compris l'argent de poche, les frais de vêtements, etc.), 1550 fr. de loyer, 258 fr. de frais médicaux de base (primes LAMal moins subsides LAMal) et 200 fr. de suppléments d'intégration.

En conséquence, avec 755 fr. de ressources pour 4372 fr. de dépenses, il manque chaque mois 3617 fr. à cette famille pour joindre les deux bouts. Elle recevrait donc 3617 fr. d'aide sociale par mois (43 404 fr. par an).

Famille N°2

Dans la famille N°2, on admet que le père travaille à un taux de 80%. Il a droit à des allocations familiales et n'a pas de 13^e salaire. Il gagne 2635 fr. par mois. Sa femme est sans emploi et perçoit 836 fr. par mois de l'assurance chômage. Les ressources

totales des époux se montent donc à 3471 fr. par mois (41 652 fr. par an).

Les besoins de la famille représentent 5106 par mois (61 272 fr. par an). Sont pris en compte: l'entretien de base de 2364 fr. et 1550 fr. de loyer comme pour la famille N°1, 612 fr. de frais médicaux de base, 160 fr. de frais de repas pour monsieur et 420 fr. de suppléments d'intégration et franchise.

Avec 3471 fr. de ressources pour 5106 fr. de dépenses, la famille N°2 recevrait 1635 fr. par mois d'aide sociale pour couvrir ses frais (19 620 fr. par an).

Famille N°3

Dans la famille N°3, monsieur travaille à un taux de 100%, bénéficie d'allocations familiales et n'a pas de 13^e salaire. En tout, il gagne 4750 fr. par mois. Madame est en recherche d'emploi et reçoit 836 fr. du chômage. Le total de leurs ressources s'élève à 5586 fr. par mois (67 032 fr. par an).

Les besoins de ces personnes sont estimés à 5564 fr. par mois (66 768 fr. par an) dont: l'entretien de base de 2364 fr. et le loyer de 1550 fr. à l'image des deux autres familles, 950 fr. de frais médicaux de base, 200 fr. de frais de repas et 500 fr. de suppléments d'intégration et franchise.

Avec des ressources de 5586 fr. et des dépenses pour 5564 fr. il reste 22 fr. à cette famille à la fin du mois. «Cette famille ne touchera pas l'aide sociale de justesse. Or ils ne vivent pas sur un gros salaire et ils ont trois enfants... De plus, ils paieront des impôts. Ces gens seront dans une situation moins favorable que la famille N°1 qui est à l'aide sociale. Cela illustre l'effet de palier», explique Antoinette de Weck, directrice des Affaires sociales de la ville de Fribourg. CW

PUBLICITÉ



Lundi de Pentecôte,
25 mai ouvert, de 9h00-16h00
Restauration: saucisse avec pain et glaces
Château gonflable pour les enfants

3186 Düdingen - Tél. 026 488 33 33 - www.aebi-kaderli.ch
Lu-Ve 9h00-18h30, Sa 8h00-16h00